



Déclaration liminaire Sgen-CFDT Paris

Avec la baisse attendue du nombre d'élèves à la prochaine rentrée – nous aurions pu nous satisfaire de cette dotation ministérielle. En effet, elle participe à l'augmentation du P/E, qui est continue depuis 2012. Pourtant, force est de constater qu'elle n'absorbe pas les moyens nécessaires à la mise en place des CP et CE1 à 12 sur notre académie. L'amélioration avérée des conditions de travail au cycle 2 se fera ainsi au détriment des autres élèves en REP, car entraînant une augmentation des effectifs dans ces autres classes.

Pour nous, ce sont donc des occasions manquées : de compléter le réseau de RASED, d'accroître encore le service de remplacement pour lui permettre à la fois d'assurer la continuité du service pour les élèves et la prise en charge d'une véritable formation des enseignants. Le déploiement de cette mesure – en dépit de la considération des services académiques – continue aussi de se faire au détriment des dispositifs « Plus de maitres que de classes » qui favorisent des organisations pédagogiques pertinentes et choisies collectivement.

Cette dotation, couplée à la baisse des effectifs, aurait aussi pu nous permettre d'ouvrir une réflexion sur les seuils en vigueur en maternelle à Paris – en comparaison avec la moyenne dans les pays de l'OCDE qui s'élève à moins de 15 enfants (contre 22 en France). Les conditions de scolarisation des moins de 3 ans en éducation prioritaire en seraient évidemment largement favorisées.

Malgré l'attention portée aux élèves à besoin particuliers sur ce projet de carte scolaire, les conditions de la mise en œuvre de la loi de 2005 ne peuvent pas être réunies. En effet, les personnels en charge de l'accompagnement souffrent de la contradiction entre les objectifs assignés et les

moyens alloués. Aussi, nous revendiquons la garantie d'une formation préalable à l'accueil de ces enfants, mais aussi le recrutement des AESH sur des emplois pérennes.

Nous souhaitons également profiter de ce Conseil pour attirer votre attention sur l'étude récemment publiée par l'organisme d'Assurance Maladie. Celle-ci fait état d'une augmentation inquiétante des maladies psychiques liées au travail. Plusieurs facteurs y sont identifiés : l'intensité du travail, le manque d'autonomie, l'insécurité de la situation professionnelle... Ces éléments mettent vraiment en évidence l'importance de l'organisation du travail de nos collègues. Aussi, nous espérons que vous y attacherez un regard compréhensif et bienveillant, et notamment – c'est d'actualité – sur les demandes de temps partiels.